

Rapport d'activité 2016

des élu-e-s SUD France Télévisions

et du bureau fédéral SUD France Télévisions

LE SORT DES SALARIÉS PRÉCAIRES

Parce qu'ils sont souvent les premiers attaqués par les politiques d'austérité de l'entreprise, SUD s'est toujours attaché à défendre le sort des salariés précaires (CDD ou CDDU). Ces derniers mois, il a fallu se battre sur plusieurs fronts.

■ Requalifications

A chaque fois que le syndicat a été sollicité, il a accompagné toutes celles et ceux qui, légitimement, voulaient faire valoir leurs droits en terme de requalification.

En 2015, plusieurs dossiers ont ainsi fait l'objet d'un jugement ou d'une résolution négociée. D'autres sont toujours en cours.

Etat des lieux à mi-2016 :

En 2015 :

- 1 départ négocié
- 1 embauche négociée
- 3 requalifications avec rupture. Un de ces trois dossiers part en appel
- 3 embauches, une à temps complet, deux à temps partiel (45% et 55%)

Dossiers à temps partiel en appel.

En 2016 :

- 1 embauche négociée
- 2 dossiers pour rupture en cours
- 2 dossiers en appel (Brest – journalistes)

■ Inégalité de traitement avec les CDI

Malgré les avancées que certains ont découvert sur leur fiche de paie au mois de mai (certains DRH de pôle semblant également le découvrir...), le travail du week-end n'est toujours pas indemnisé de la même manière pour les techniciens CDDU et les CDI.

Le juge des référés n'a pas reconnu qu'il y avait urgence à trancher. C'est donc sur le fond que le dossier sera porté devant la justice.

■ Lutte contre le CD2I

Il y a quelques mois, les organisations patronales ont tenté d'introduire dans l'accord de branche régissant les CDDU de la télédiffusion, le CDI intermittent (ou CD2I). Ou comment pérenniser la précarité par un contrat à temps partiel annualisé sans visibilité sur ses jours de travail. La présence à la table des négociations d'une représentante SUD de France Télévisions, elle-même intermittente, a permis de confronter les représentants patronaux et quelques syndicats hésitants à la réalité de la précarité au quotidien.

Le CD2I semble pour le moment rangé dans les cartons...

Concernant les conditions de vote et d'éligibilité aux élections professionnelles, malgré un pourvoi en cassation, nous ne sommes malheureusement pas parvenus à obtenir plus d'équité pour les candidats et électeurs CDD.

LA DÉFENSE DES ACQUIS

■ Transposition salariale des PTA et forfait 1HS/13 HS

Avec la CFDT, SUD a réalisé en 2015 une consultation juridique.

La transposition salariale n'est pas attaquant car depuis quelques années, les jurisprudences ne sanctuarisent plus le contrat de travail mais jugent à priori « plus favorables » les accords qui le modifient, lorsqu'ils ceux-ci sont signés à la majorité des syndicats (ce qui a été le cas pour l'accord d'entreprise).

Sans réponse favorable, nous envisageons une action juridique.

Par contre, le forfait 1HS serait attaquant avec une forte possibilité de gagner selon notre avocat. Il pourrait en être de même pour le forfait 13HS appliqué aux salariés soumis à l'ex-régime spécifique (régime dit « de reportage »).

SUD et CFDT ont adressé en mai un courrier au Dialogue social pour faire « bouger les lignes » sur ce point-là.

■ LA DIGNITÉ ET LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS LES SALARIÉS



Pour rappel, ces fiches d'évaluation des salariés avaient été remplies à leur insu, sans information ni consultation préalable des instances représentatives du personnel.

■ Fichage clandestin

Grâce à une action intersyndicale menée avec le SNJ, la CFDT et la CGC, France Télévisions a été condamnée à restituer leurs fiches à 132 salariés qui avaient saisi les Prud'hommes de Paris.

En parallèle de cette action parisienne, SUD s'est porté intervenant volontaire au nom de l'intérêt collectif de la profession, auprès de 5 salariés de France 3 Auvergne qui, déjà en possession de leur fiche, ont saisi les Prud'hommes clermontois. Une première audience a eu lieu le 25 mai dernier.

■ Droit de grève

Depuis une désormais célèbre note de la direction du 5 mars 2015 restreignant considérablement le droit de grève des salariés de France Télévisions en les contraignant à cesser le travail dès leur prise de service, il ne se passe pas une journée de grève sans une nouvelle note dérogatoire à cette première note... Preuve que la position de France Télévisions dans ce dossier ne tient pas la route !

Sur la forme, le référé déposé par plusieurs organisations syndicales a été rejeté.

SUD envisage sérieusement de porter l'affaire au fond et pour cela a sollicité les syndicats CGT, CFDT, SNJ, CGC, FO pour engager une analyse juridique pour un combat qu'il semble indispensable de mener en intersyndicale la plus large possible. FO et la CGT n'ont pas répondu à la sollicitation de SUD. La CGC réfléchit.

SUD, SNJ et la CFDT engagent donc une analyse juridique sur le droit de grève et la note de Rémy Pflimlin en particulier.

■ L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL



Pour résumer la situation, France Télévisions demande à ses journalistes de faire le travail de leurs collègues techniciens, tandis que Radio France forme les siens à ... faire de la télé.

■ La chaîne info

Pendant que les directions des médias publics partenaires de la chaîne info discutent entre elles, SUD France Télévisions a initié un dialogue avec SUD Radio-France pour mieux comprendre ce qui se prépare dans les deux entreprises.

Avec pour ambition affichée de faire tout et surtout son contraire : décrypter et être réactif, sortir de la dictature de l'instantanéité et remplacer l'information par du « contenu », les reportages par des « modules » de moins d'une minute.

La chaîne info en sera le laboratoire, la casse des métiers est bien un objectif prioritaire pour notre direction.

■ L'incompétence complémentaire

A SUD, nous restons convaincus que tout salarié a le droit d'évoluer, de changer de métier, voire de développer plusieurs compétences, sans pour autant les exercer en même temps, au terme d'une formation à la va-vite. Nos objectifs (épanouissement professionnel et qualité de l'antenne) ne sont pas ceux de la direction (rentabilité et productivité). Pour toutes ces raisons, nous refusons d'ouvrir la boîte de Pandore de la poly-compétence non maîtrisée et non encadrée.

**Toutes
ont un point commun :
leur avenir est menacé,
et avec lui, ce qui fait l'ADN
de France 3 :
l'information de proximité.**

■ L'avenir des locales et l'information de proximité

Dans le réseau France 3, pas une locale ne ressemble à une autre, tant dans son fonctionnement, que dans sa structure, sa zone de diffusion, sa ligne éditoriale.

Pour mieux préparer la lutte, SUD a donc entamé un tour de France consultatif des locales pour permettre un recensement exhaustif des situations à travers un questionnaire envoyé aux salariés.

Partout où les élections professionnelles ont permis à des élu-e-s SUD de siéger dans les instances représentatives, ils/elles s'efforcent de défendre les droits des salariés et l'intérêt général de l'entreprise.

Tous continuent d'exercer leur métier, pour ne jamais être coupé de ce que vivent au quotidien les collègues qu'ils défendent.

Chaque adhérent construit le syndicat, à l'inverse d'un fonctionnement vertical et antidémocratique.

C'est donc à chacun de faire vivre cette action syndicale, à la mesure de l'engagement qu'il peut fournir.



Syndicat SUD Médias Télévision, France Télévisions, 24 chemin de la Cépière, 311081 Toulouse Cedex
Secrétariat général : 07 51 69 60 26 - email : syndicatsud@francetv.fr
Rejoignez-nous sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv) et sur <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>